



Problèmes avec le syndic de copropriété

Par **pierre pericco**, le **17/02/2010** à **18:55**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement à Chenevières-sur-Marne (94). Au mois d'avril 2009, cet appartement a été la proie à un incendie qui a tout ravagé.

L'assurance du syndic qui a en charge de faire réaliser les travaux traine les pieds depuis. Elle donne comme raison qu'elle a fait faire deux devis qui présentent une différence de 10.000 Euros et que l'expert désigné n'arrive pas à trancher.

Sachant que je ne perçois plus de loyer depuis lors. Je précise que je dois rembourser les crédits bancaires pour une somme de 1100 euros mensuels et payer les charges trimestrielles d'environ 1200 euros pour cet appartement.

Par ailleurs, ce même syndic m'a assigné au tribunal parce que je ne peux plus payer les chages de copropriété. Impossible de trouver un attermoiment avec eux.

Je suis aux abois. Je ne peux plus faire face à mes nombreux frais.

Que dois-je faire? Que me conseillez-vous?

Merci de me répondre et de m'aider à solutionner ce douloureux problème.

Pierre.